

Conditions Générales

Ces conditions générales ("CG") sont applicables à la relation entre vous, en tant que notre client ("Client", "votre", "vos", "vous-même" ou "vous"), et nous, Bär & Karrer SA ("Bär & Karrer", "nous", "notre" ou "nos").

1 Le Contrat

- 1.1 Relation avec le Client: Nous sommes mandatés par vous. Le mandat crée des droits et des obligations uniquement entre vous et nous, et nos obligations de diligence ne valent qu'envers vous. Vous seul êtes en droit de vous appuyer sur nos conseils ou de faire valoir à notre encontre les termes du contrat de mandat que vous concluez avec nous.
- 1.2 Absence d'obligations vis-à-vis de tiers: Nous n'avons, au titre du mandat que vous nous confiez, aucune obligation vis-à-vis de tiers et ne comptons sauve-garder les intérêts d'aucune autre personne, cette exclusion incluant notamment vos administrateurs, directeurs et employés ainsi que les entités que vous contrôlez directement ou indirectement ou qui vous contrôlent directement ou indirectement. Aucun tiers ne peut s'appuyer sur les conseils que nous vous donzone.
- 1.3 Divergences: En cas de divergences entre ces CG et d'autres termes et conditions convenus entre vous et nous par écrit (y compris par e-mail), ces autres termes et conditions prévalent.

2 Services

- 2.1 Étendue du mandat: L'affaire pour laquelle vous sollicitez nos services ("l'Affaire"), les services que nous vous fournissons à ce titre, ainsi que l'étendue de ces derniers seront spécifiés et convenus dans une lettre d'engagement, par email ou par un autre moyen de communication. Il est par ailleurs précisé que nous fournissons des conseils en droit suisse uniquement, à l'exclusion de tous conseils en matière financière, comptable ou en droit de toute autre juridiction.
 - Il est de votre responsabilité de vous assurer que les services que vous nous demandez ainsi que leur étendue soient adaptés à vos besoins.
- 2.2 Assistance: Vous nous fournirez en temps utile toutes les informations pertinentes pour l'Affaire et vous nous tiendrez informés de toute évolution dont vous avez connaissance et qui pourrait être significative ou autrement pertinente pour l'Affaire.
- 2.3 Informations fournies: Nous exécuterons notre mandat sur la base des informations que vous mettrez à notre disposition. A moins que nous en convenions autrement et de manière explicite par écrit, nous n'avons aucune obligation de vérifier les informations que nous recevons, ni de déterminer si elles sont correctes ou complètes, notamment à l'aide d'internet ou des registres accessibles au public.
- 2.4 Aucune mise à jour des conseils: Nos conseils seront donnés sur la base de notre compréhension des faits et du droit suisse, tel qu'il est en vigueur, interprété et appliqué par les tribunaux et/ou les autorités administratives suisses (selon les sources juridiques accessibles) au moment où les conseils sont donnés. Nous n'avons aucune obligation de vous informer, ni de mettre à jour nos conseils, pour tenir compte de faits, d'affaires ou de circonstances (y compris des changements de la loi, de son interprétation ou de la pratique) qui surviendraient ou seraient portés à notre connaissance après la date à laquelle nos conseils ont été donnés.

3 Honoraires

- 3.1 Honoraires: De manière générale, nous facturons nos services sur la base du temps consacré, de la complexité et de l'urgence de l'affaire, ainsi que du savoirfaire et de l'expérience des personnes engagées. Nous nous réservons le droit de modifier les tarifs horaires de nos collaborateurs en raison d'un changement de fonction (p.ex. promotion) ou de l'acquisition de connaissances spécialisées plus étendues.
- 3.2 Estimations des honoraires: Les estimations de nos honoraires sont faites sur la base de (i) notre compréhension de l'Affaire et des hypothèses formulées au moment où nous fournissons l'estimation, ainsi que (ii) notre expérience dans des affaires similaires.
- 3.3 Débours et frais: Nos honoraires n'incluent ni les débours ni les autres frais. Nous facturons un supplément forfaitaire de 3% sur l'ensemble de nos honoraires afin de couvrir les coûts d'infrastructure IT, internet, téléphone, photocopies, ainsi que d'autres dépenses courantes telles que (par exemple) les frais de coursier jusqu'à CHF 100 dans chaque cas.
 - Vous nous rembourserez les frais et charges que nous encourrons dans le cadre de l'Affaire, y compris notamment les frais d'enregistrement et de justice ainsi que les frais liés à l'engagement de prestataires de services externes.
- 3.4 Facturation: Nous émettrons nos factures selon les échéances de facturation que nous aurons convenues ou, à défaut, mensuellement ou aux intervalles qui nous semblent appropriés. Les factures seront émises en CHF ou, sous réserve d'accord préalable, en EUR, USD ou GBP. Les notes d'honoraires émises dans une monnaie autre que CHF seront converties à la date de la note d'honoraires au taux mensuel moyen publié par le Département Fédéral des Finances, majoré de 1.5%
- 3.5 Paiements: Les factures sont payables à 20 jours ou à toute autre échéance convenue avec vous dans la lettre d'engagement. Les provisions d'honoraires ou avances de frais seront dues et payables sans délai à réception de notre demande. Nous nous réservons le droit de suspendre nos prestations si des montants qui nous sont dus demeurent impayés, et vous ne serez pas en droit de faire usage du produit de notre travail tant que nos honoraires et/ou frais n'auront pas été payés. En cas de demande de provision d'honoraires ou d'avance de

frais, nous n'avons aucune obligation de commencer à travailler sur une Affaire ou d'encourir de quelconques frais avant que cette provision ou avance n'ait effectivement été créditée sur le compte que nous vous aurons indiqué. En cas de retards de paiement, nous nous réservons le droit de facturer des frais administratifs pour les rappels, ainsi que des intérêts de retard calculés au taux légal. Tant que durent nos services de conseil, nous sommes en droit de reporter à nouveau d'éventuelles provisions sur honoraires et de ne pas les compenser avec des factures exigibles.

- 3.6 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA): Nos honoraires et défraiements se comprennent hors TVA. Dans les cas où la TVA est applicable, le montant de la TVA sera ajouté au montant des honoraires et des frais.
- 3.7 Montant net: tous nos honoraires et défraiements sont dus et réputés exempts de toute déduction, telle qu'un impôt anticipé applicable ou toute autre taxe. Ils nous sont réglés libres de toute déduction. Nos honoraires ou défraiements qui seraient soumis à des déductions locales (telles qu'un impôt anticipé) seront augmentés de sorte que le montant net à recevoir soit équivalent au montant facturé

4 Produits de travail

- 4.1 Usage: Tous conseils juridiques que nous donnons et documents que nous préparons sont destinés à votre usage exclusif en lien avec l'Affaire.
- 4.2 Divulgation: Sous réserve de notre accord préalable écrit, vous ne divulguerez aucun conseil reçu de notre part ni aucun document préparé par nous, et vous ne les partagerez avec aucun tiers, hormis (i) vos employés et administrateurs, ou (ii) vos entités affiliées, réviseurs, assureurs ou conseillers intervenants dans l'Affaire, mais ce, dans chaque cas, uniquement en cas de besoin. De plus, une divulgation n'est permise que si, dans chaque cas, vous prenez les mesures raisonnables pour vous assurer que les personnes auxquelles elle est faite acceptent que les conseils et documents divulgués (i) sont confidentiels et ne peuvent être divulgués à aucune autre partie, et (ii) sont mis à leur disposition uniquement dans le but de vous assister en lien avec l'Affaire et sans que ces personnes ne puissent elles-mêmes s'appuyer sur ces conseils et documents, dont la divulgation ne saurait créer un devoir ou une responsabilité quelconque de notre part envers ces personnes.
- 4.3 Projets: Il se peut que nous vous fournissions des projets de documents que nous préparons. Ces projets de documents sont le reflet de travaux en cours et ne sont pas finaux. Vous ne devez pas vous appuyer sur de tels documents ou sur des conseils oraux. Seuls les documents finaux et conseils oraux confirmés par écrit font foi.

5 Conflits d'intérêts

- 5.1 Procédures internes: Nous sommes soumis à des règles déontologiques régissant les conflits d'intérêts. Nous les respectons et disposons de procédures internes destinées à éviter que nous agissions pour des clients ayant des intérêts divergents dans une affaire spécifique. Dans le cadre de transactions structurées sous la forme de processus d'enchères ou de transactions avec un processus similaire impliquant divers enchérisseurs, nous nous réservons le droit de représenter plusieurs enchérisseurs par le biais de différentes équipes séparées par des "Chinese walls".
- 5.2 Affaires terminées: Si une Affaire cesse d'être poursuivie, nous pouvons, sous réserve de nos obligations de confidentialité envers vous, accepter d'autres mandats en lien avec cette affaire.

6 Tiers

- 6.1 Principe: Nous sommes autorisés à mandater des tiers pour travailler pour ou avec nous en lien avec notre mandat, ou encore à instruire des tiers en votre nom (par exemple un conseiller juridique local dans une autre juridiction ou des spécialistes en Suisse).
- 6.2 Coûts: Si le fait de mandater un tiers en votre nom est susceptible d'engendrer des coûts substantiels, nous discuterons et conviendrons préalablement avec vous d'un tel mandat.
- 6.3 Responsabilité: La relation contractuelle existera directement entre vous et de tels tiers. Nous ne répondons pas à l'égard de ces tiers du paiement de leurs honoraires ou autres frais. Notre responsabilité envers vous pour les actes et omissions de tiers est également exclue dans toute la mesure permise par la loi.

7 Limitation de responsabilité

- 7.1 Principe: À moins qu'il ne soit prouvé que nous avons causé un dommage par dol ou par faute grave, notre responsabilité totale en cas de violation de nos obligations n'excédera en aucun cas (i) le montant spécifié à cet égard dans la lettre d'engagement ou, à défaut, un montant équivalent à cinq fois le montant des honoraires que vous nous aurez payés dans le cadre de l'Affaire en question, au moment de la violation de nos obligations, et (ii) sera en tout état de cause limitée au dommage direct (à l'exclusion de tous gains manqués, dommages indirects, consécutifs ou punitifs et de tous autres dommages).
- 7.2 Exclusion: Toute autre responsabilité de Bär & Karrer en relation avec notre engagement, que ce soit au titre de notre contrat ou quelque autre fondement juridique, ainsi que toute responsabilité solidaire est exclue dans toute la mesure permise par la loi. Sans préjudice de ce qui précède, vous acceptez que, dans le cas où un dommage a été causé par plusieurs personnes (autres que les Individus tels que définis à l'article 7.4), notre responsabilité ne pourra excéder (i) la part du dommage qui correspond proportionnellement à notre degré de respon-

Mai 2024 1



Conditions Générales

sabilité, en tenant compte de la responsabilité de toutes les personnes ayant contribué au préjudice (indépendamment de leur capacité de répondre de leur responsabilité envers vous) ou (ii), s'il est inférieur, le montant prévu à l'article 7.1 de ces CG.

- 7.3 Absence de responsabilité solidaire: Les dispositions de cet article 7 n'ont pas vocation à et ne sauraient donner naissance à (ou augmenter) une responsabilité quelconque pour des faits de tiers au titre de l'article 6.3 de ces CG.
- 7.4 Personnes individuelles: Votre relation contractuelle est conclue avec Bär & Karrer. Vous acceptez que ni vous, ni aucune de vos sociétés affiliées n'actionnerez en justice un associé, administrateur ou employé de Bär & Karrer (les "Individus") à titre individuel, que ce soit sur une base contractuelle, délictuelle ou autre, et que toute responsabilité respective des Individus est exclue dans toute la mesure permise par la loi. Si vous deviez néanmoins avoir une prétention à l'encontre d'un Individu, vous acceptez de la diriger d'abord contre Bär & Karrer et d'épuiser toutes les voies de droit et moyens d'exécution forcée raisonnablement disponibles à l'encontre de Bär & Karrer, avant d'entreprendre des démarches juridiques contre un Individu. De plus, vous acceptez que, dans toute la mesure permise par la loi, un Individu puisse invoquer les mêmes moyens de défense que ceux dont Bär & Karrer pourrait se prévaloir par rapport à sa propre responsabilité, que ce soit au titre de ces CG ou de toute autre manière. La présente clause est conclue en faveur de tous Individus (art. 112 al. 2 CO).

8 Communication

- 8.1 Communication avec les employés et autres conseillers: Sauf instructions explicites contraires de votre part, nous sommes autorisés à communiquer dans le cadre de l'Affaire avec ceux de vos employés et autres conseillers dont nous pensons qu'ils sont impliqués dans l'Affaire.
- 8.2 Communication par e-mail: Nous sommes équipés pour communiquer avec vous par un système d'e-mails cryptés. Cela étant, sauf instructions explicites contraires de votre part concernant l'Affaire, nous communiquerons (y compris s'agissant d'Informations Confidentielles) avec vous, vos conseillers, des tiers ainsi qu'avec toute autorité par e-mail non crypté.

Veuillez nous faire savoir si vous désirez que nous communiquions au moyen d'emails cryptés dans une Affaire spécifique.

- 8.3 Appareils mobiles: Afin de pouvoir vous servir efficacement et rapidement, il arrive que nous utilisions des appareils de communication portables tels que smartphones, tablettes ou ordinateurs portables et que nous accédions à notre infrastructure IT interne à distance lorsque nous sommes à l'extérieur de nos bureaux. Vous savez et acceptez que de tels appareils et systèmes électroniques peuvent ne pas fournir le même degré de sécurité que notre infrastructure IT interne, et qu'il est possible que des informations puissent ainsi devenir accessibles depuis l'extérieur de la Suisse.
- 8.4 Risque de blocage des e-mails: Nous utilisons des programmes informatiques conçus pour filtrer les spams ainsi que pour détecter et éliminer les virus. L'utilisation de ces programmes peut conduire au blocage d'e-mails légitimes, qui pourraient de ce fait ne pas être délivrés à un ou plusieurs de leurs destinataires. Vous vous assurerez donc par téléphone ou tout autre moyen de communication approprié que nous ayons reçu vos e-mails importants.
- 8.5 Spams et virus: Vous reconnaissez comme nous que les e-mails et l'internet ne sont pas sûrs. Nous et vous nous confirmons mutuellement que chacun d'entre nous a pris toutes les mesures de sécurité raisonnablement nécessaires afin d'éviter tout dommage qui pourrait être causé par des spams ou des virus nuisibles. Sous cette réserve et dans toute la mesure permise par la loi, nous nous relevons mutuellement de toute responsabilité pour les éventuels dommages découlant de l'utilisation d'e-mails et d'internet.
- 8.6 Autres moyens électroniques: Si vous ou votre conseiller utilisez d'autres moyens électroniques que les e-mails (comme des textos ou des messageries instantanées), vous acceptez que nous utilisions de tels modes de communication et vous reconnaissez que nous n'avons aucune obligation de conserver de telles communications

9 Confidentialité

- 9.1 Informations confidentielles: Nous sommes liés par le secret professionnel tel que le prévoit l'article 13 de la Loi fédérale sur la libre circulation des avocats et l'article 321 du Code pénal suisse. Nous respectons la nature confidentielle de toutes les informations que vous ou vos conseillers nous font parvenir ("Informations(s) Confidentielle(s)"). Nous ne divulguerons aucune Information Confidentielle à des tiers, sauf si nous y sommes contraints ou autorisés par la loi ou nos règles déontologiques, ou si nous le jugeons utile afin d'accomplir notre mandat, ou encore dans les cas exposés ci-dessous.
- 9.2 Divulgation: Vous nous autorisez à divulguer toutes Informations Confidentielles si (i) ces Informations Confidentielles (x) deviennent accessibles au public, (y) étaient déjà en notre possession avant que nous prenions en charge l'Affaire ou (z) nous les avons reçues de manière licite d'un tiers autrement qu'en lien avec l'Affaire et/ou (ii) si une divulgation est requise (x) par la loi ou par une règle déontologique, (y) par une décision d'une autorité judiciaire, administrative, ou de surveillance professionnelle ou (z) pour sauvegarder nos intérêts, par exemple en lien avec notre assureur, et/ou à nos conseillers.
- 9.3 Marketing: Si l'Affaire ne relève pas du domaine public, nous ne pouvons divulguer l'Affaire qu'à des fins de marketing et ce uniquement sous une forme générique (sans aucune référence à vous ou aux spécificités de l'Affaire), sous réserve d'un autre accord entre vous et nous.

10 Droits d'auteur

- 10.1 Droits: Nous conservons tous droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle pertinents se rapportant à nos produits de travail.
- 10.2 Licence: Dès le paiement intégral de nos honoraires, nous vous accordons une licence non-exclusive et non-transmissible pour l'utilisation et la copie des documents que nous préparons dans le cadre de l'Affaire, à l'exclusion de toute autre utilisation.
- 10.3 Logo etc.: Vous ne pouvez pas utiliser ni faire référence à notre nom, notre logo ou nos marques sans notre accord préalable.

11 Protection des données

Comme nous, vous acceptez de vous conformer aux lois suisses applicables en matière de protection des données. Nous traitons les données personnelles qui nous sont fournies ou qui sont collectées par nous dans le cadre d'une Affaire, conformément aux Directives sur la vie privée publiées sur notre site internet et développées dans les présentes CG ou comme convenu avec vous. Vous consentez expressément par les présentes à un tel traitement des données. De plus, vous nous garantissez que les données personnelles que vous nous communiquez ont été obtenues et nous sont communiquées conformément aux lois applicables de protection des données.

12 Conservation des données

- 12.1 Conservation: Nous conservons nos dossiers et toutes les données y afférentes (y compris les documents qui nous sont remis par des tiers) en principe sous forme électronique et non sur papier.
- 12.2 Cloud: À moins que nous ne convenions par écrit d'une solution différente en début de mandat, nous utilisons Microsoft 365 Swiss Cloud, ou une autre solution de cloud comparable d'un tiers, dont les serveurs se situent en Suisse, dans des pays membres de l'Union Européenne, au Royaume Uni ou aux États-Unis d'Amérique, pour le stockage, le traitement et la transmission de données (y compris par e-mail). Nous protégeons vos données au moyen de mesures techniques et organisationnels appropriées. Vous consentez expressément au traitement et au stockage de vos données dans le Cloud d'un tiers sur des serveurs en Suisse (notamment auprès de Microsoft Swiss Cloud), dans des pays membres de l'Union Européenne, au Royaume Uni ou aux États-Unis d'Amérique.
- 12.3 Destruction des données: Nous nous réservons le droit de détruire tous dossiers sous format papier et (dans la mesure du possible) électronique, y compris les données reçues de votre part, après l'expiration du délai légal de conservation de 10 ans. Nous ne sommes notamment pas tenus de conserver des notes et autres dossiers internes.
- 12.4 Récupération de données: Si vous ou l'un de vos autres conseillers nous demande de récupérer des données qui se trouvent dans nos dossiers, nous nous réservons le droit de vous facturer nos coûts raisonnables, y compris le temps passé à rassembler et examiner ces données, à écrire des courriers ou tout autre travail que nous estimons raisonnablement nécessaire pour répondre à une telle demande.

13 Utilisation d'intelligence artificielle

À moins que nous ne convenions par écrit d'une solution différente en début de mandat, nous utilisons l'intelligence artificielle (« IA ») comme appui dans l'accomplissement du mandat. Nous vérifions et révisons les produits générés par l'IA. Lors de l'utilisation d'IA, les autres dispositions des présentes CG (en particulier concernant la confidentialité, la protection des données et la conservation des données) demeurent applicables.

14 Cession et transfert

Vous n'êtes pas autorisé à transférer ou céder le contrat qui vous lie à nous, ni aucune prétention, droit ou obligation qui en découlent sans notre consentement écrit préalable.

15 Droit applicable et for

- 15.1 Droit applicable: Ces CG et notre mandat sont régis par le droit matériel suisse et doivent être interprétés à la lumière de ce droit, à l'exclusion des règles suisses sur les conflits de lois.
- 15.2 For: Tout litige découlant de ces CG ou de notre mandat, ou qui s'y rapporte, doit être impérativement soumis à la compétence exclusive des tribunaux du canton de Genève, en Suisse.

Mai 2024 2